

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-09-072

**Mise en œuvre d'une bourse pour le financement du
Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs**

Rapporteur : *Éric DEVALQUENAIRE*

<u>Date de Convocation</u> : 19 septembre 2023	<u>Séance du 26 septembre 2023</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 29 septembre 2023	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 24	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Marie-Laure PERDIGUIER À Éric DEVALQUENAIRE, Christèle PELISSIER À Annick DUBOIS,

Étaient absents excusés :

Catherine PRAT

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'un budget de 5 000 € a été alloué à cette bourse ;

Considérant que cette action s'inscrit dans le Projet Educatif de Territoire ;

Considérant que la formation constitue un gage de qualité et de professionnalisation ;

Considérant que le BAFA (Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur) est un brevet d'aptitude indispensable pour encadrer de façon occasionnelle un public jeunes dans les accueils collectifs ;

Considérant que le BAFA est une formation payante ;

Considérant que le recrutement d'animateurs qualifiés est de plus en plus difficile sur le territoire du Vaucluse ;

Il est proposé :

D'attribuer une bourse dite « Bourse au BAFA » aux résidents de la ville de Morières-lès-Avignon âgés de 17 ans et plus, en contrepartie d'une mission d'intérêt général de 14 jours minimum, au sein de l'ALSH l'école buissonnière ou de l'ALSH adolescent de la maison des jeunes.

De fixer le montant de la bourse à 500€ pour chaque candidature retenue dans la limite de 8 bourses par année civile.

Que cette bourse soit cumulable avec l'aide de la CAF, ou d'autres aides nationales pouvant être attribuées.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **INSTAURE** la bourse au BAFA
- **APPROUVE** le montant de la bourse à 500€
- **APPROUVE** le nombre de boursier maximum à 8 par année civile
- **APPROUVE** l'âge minimum des boursiers à 17 ans
- **APPROUVE** la charte d'engagement du boursier

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 27/09/2023

La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 27/09/2023

Le Maire,



Grégoire SOUQUE